

MODALITES DE QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE -17 ANS

FEMININ

SAISON 2025/2026

COMPÉTITION 2025-2026

Elle comprendra quatre-vingt-seize (96) équipes :

- les trente-six (36) équipes qui ont évolué en Championnat de France en seconde phase
- une place pour chacune des trente (30) équipes qui ont terminé 1ères, 2èmes et 3èmes des dix (10) poules du Challenge de France en seconde phase
- Trente (30) places réparties comme suit : 1 place pour la Ligue Corse, 2 places pour chacune des 12 autres Ligues et une place supplémentaire pour les Ligues qui comptent le plus de joueuses licenciées (12/16 ans) au 31 mai de la saison N-2.

L'objectif pour la Ligue Grand Est de Handball reste toujours le même, à savoir : que les clubs qualifiés de notre ligue puissent avoir les meilleurs résultats possibles pour eux bien sûr mais aussi afin d'assurer le maximum de places qui seront attribuées à la Ligue Grand Est la saison suivante. Le nombre exact de places attribuées pour notre territoire sera donc déterminé à l'issue de la 2^{ème} phase, soit après la dernière journée qui aura lieu le week-end 10-11 mai 2025.

A la date du 22 janvier 2025 et suite aux résultats de la 1^{ère} phase, la Ligue Grand Est peut déjà compter sur 5 places : 3 places correspondant au nombre d'équipes qualifiées en Championnat de France et les 2 places attribuées par la FFHB (une 3^{ème} selon le nb de licenciées à N-2 comme évoqué ci-dessus ?). Les résultats des 7 clubs actuellement en Challenge détermineront les places complémentaires à la fin de cette phase. La COC et à l'ETR devront déterminer / valider les candidatures les plus pertinentes selon les critères choisis, à savoir :

- le respect d'un cahier des charges, socle de base qui rassemble des critères minimaux pour envisager d'évoluer à ce niveau.

S'il y a plus de candidats, respectant ce cahier des charges, que de places attribuées à la Ligue, le choix se fera en valorisant :

- les joueuses inscrites en Pôle Espoirs
- le projet du club concernant notamment cette catégorie et la pérennité de ce projet par rapport à l'existence d'une section sportive, Collège ou/et Lycée, partenariat fort avec l'Education Nationale.
- la dynamique / le maillage territorial
- le parcours du club ou de l'entente au niveau -18CHF / -17CHF depuis 5 saisons

CAHIER DES CHARGES / SOCLE DE BASE

- Ce cahier des charges représente les **obligations minimales** à toute inscription. Il est le socle de base. **Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés, il n'est pas utile de nous présenter votre projet.**

- Les critères sont :

- a) 1 entraîneur **possédant** le diplôme requis en championnat de France U17F soit l'un des diplômes suivants :
 - le certificat T5 - « Former des jeunes »
 - ou le certificat T5 - « Performer avec des adultes »,
 - ou le diplôme « Entraîneur interrégional jeune »,
 - ou le diplôme « Entraîneur interrégional adultes »
 - ou le DE
 - ou le BE
- b) 2 équipes de jeunes dans les catégories « moins de 16 ans » à « moins de 13 ans », (saison 2024/2025) soit :
 - une équipe de « moins de 16 ans » ou une équipe « moins de 15 ans »
 - une équipe de « moins de 13 ans »
 Indiquez la division (régionale et départementale) pour chaque équipe
- c) Au moins 35 licenciées pour les années d'âge 2009 – 2010 – 2011 – 2012 - 2013 (saison 2024/2025) – Indiquez le nb de licenciées pour chaque année d'âge
- d) 1 collectif de 15 joueuses 2009/2010/2011 minimum (on ne peut s'engager pour une saison en championnat de France -17 sans avoir un « bassin » de joueuses suffisant). **Pour les joueuses 2012, SEULES les joueuses en pôle, Sites d'Accession de Barr ou de Metz, seront autorisées à évoluer à ce niveau. Aucune dérogation ne sera acceptée (règlement fédéral).**
- e) 3 créneaux d'entraînement (à détailler)

RAPPEL : LES JOUEUSES EN POLE ESPOIRS, NEES EN 2009/2010, INSCRITES EN SITE D'EXCELLENCE A METZ, AURONT L'OBLIGATION DE JOUER EN CHAMPIONNAT SENIOR NATIONAL (la liste des joueuses sera communiquée début mai 2025 – le niveau N3 Territorial n'est pas autorisé).

Ces éléments devront être détaillés avec précisions dans votre dossier de candidature (noms, listing, ...)

VALORISATION

1. REPRESENTATION DES JOUEUSES DU PPF dans le listing des 15 joueuses demandé licenciées au club ou dans l'entente sur la saison 2024-2025.
2. SECTIONS SPORTIVES : existence et organisation
3. PROJET CLUB / MAILLAGE TERRITORIAL
4. PARCOURS DU CLUB EN -18CHF/-17CHF DEPUIS 5 SAISONS

Les dossiers sont à renvoyer par mail à 5600000.ahector@ffhandball.net et à 5600000.coc@ffhandball.net avant le **LUNDI 19 MAI 2025** dernier délai.

Attention, les demandes d'entente pour évoluer en Championnat de France sont à réaliser et transmettre à votre comité pour le **15 mai 2025** !!! Je vous rappelle que vous devez me le faire parvenir en amont pour validation ETR obligatoire.

MERCI AUX CLUBS INSCRITS EN U17CHF SUR LA SAISON 2024/2025 DESIRANT NE PAS CANDIDATER POUR LA PROCHAINE SAISON DE NOUS INFORMER DES QUE POSSIBLE SVP. NOUS RESTONS A VOTRE ECOUTE.

La Commission de Sélection COC Grand Est / ETR étudiera les dossiers et sélectionnera les ayants-droit de la Ligue Grand Est le **mardi 3 juin 2025** la liste étant à communiquer pour le 15 juin 2025 à la FFHB.

Pour l'ETR,
Alexandra HECTOR, CTS,
Responsable PPF féminin Grand Est



A. HECTOR
FFHANDBALL

Pour la COC Grand Est,
Laurianne COURCIAT,
Présidente de la COC Grand Est

